



ITTO

## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GENERALE

ITTC(XXXIV)/27  
17 mai 2003

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

TRENTE-QUATRIEME SESSION  
12 – 17 mai 2003  
Panama City (Panama)

### DÉCISION 8(XXXIV)

#### GESTION DE L'EXÉCUTION DES PROJETS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Notant la recommandation du Comité financier et administratif produite à sa treizième session sur la nécessité d'accélérer l'exécution effective des projets et avant-projets de l'Organisation ;

Notant par ailleurs la maîtrise prudente qu'exercent en permanence le Directeur exécutif et son personnel dans l'exécution des projets et avant-projets ;

Reconnaissant la somme substantielle des fonds de projets qui, dans le Compte spécial et le Fonds du Partenariat de Bali, demeurent en attente d'être affectés aux dépenses de projets approuvées en raison de retards d'exécution ;

Décide de :

1. Prier le Directeur exécutif de:
  - a. Synthétiser une information sur la situation des projets et avant-projets que l'Organisation est en train d'exécuter ; et
  - b. Identifier les causes des retards d'exécution des projets et avant-projets et les défis que peut poser le suivi effectif des travaux de projets.
2. Prier le Directeur exécutif de réunir, avant fin octobre 2003, un Groupe d'experts composé de : a) trois représentants des membres consommateurs contributeurs principaux au Compte spécial et au Compte du Fonds du Partenariat de Bali ; et b) trois représentants de membres producteurs, l'un de chaque région géographique, afin de
  - a. Déterminer les mesures de redressement nécessaires; et
  - b. Préparer un rapport en vue d'en saisir le Conseil à sa trente-cinquième session qui doit se tenir à Yokohama (Japon).
3. Autoriser le Directeur exécutif à solliciter des contributions volontaires de la part des pays membres afin de réunir les financements nécessaires à l'exécution de la présente Décision, à concurrence de 50 000,00 dollars E-U.

\* \* \*